

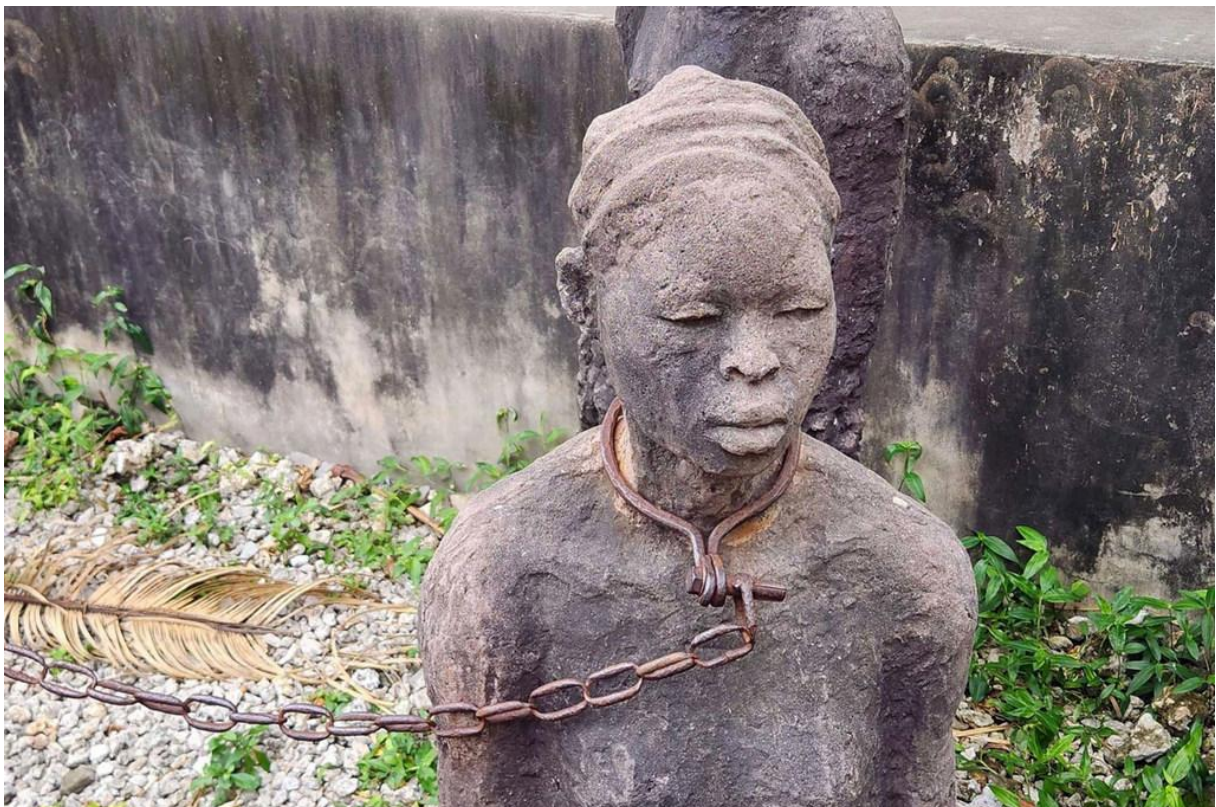
# HISTORIQUE

## L'ONU DECLARE LA TRAITE NEGRIERE TRANSATLANTIQUE COMME LE PLUS GRAVE CRIME CONTRE L'HUMANITE



En 1985, lorsque j'étais encore élève officier, un de mes amis camerounais m'interpellait sur les conséquences de la traite négrière transatlantique. Il m'expliquait que toutes les difficultés actuelles de l'Afrique noire trouvaient leur origine dans ce traumatisme qui avait duré plus de 400 ans. Avec forces et détails, il argumentait ses propos en insistant sur le poids de l'histoire dans la vie des hommes car selon lui, on ne peut pas effacer aussi facilement quatre siècles d'humiliation d'un peuple sans que celui-ci n'en soit imprégné comme de manière génétique. L'histoire est un témoignage et sa force est beaucoup plus importante que l'on ne l'imagine. Sa dernière thèse était que les seuls à ne pas s'apercevoir du drame des quatre siècles

d'esclavage sur leur vie actuelle, c'étaient les africains eux-mêmes. Les générations actuelles d'africains ne mesurent pas toutes les conséquences de cette histoire douloureuse sur leur vie. Le tribalisme, le sous-développement, le manque de conscience et confiance en soi, l'inaptitude à construire des sociétés humaines, l'échec des jeunes nations africaines, le non aboutissement des projets communautaires, sont, pour mon ami camerounais, des conséquences de ces quatre siècles de tragédie. Pour lui, on pourrait trouver, si on recherche bien, dans l'histoire douloureuse des quatre siècles d'esclavage, les raisons du blocage systémique de l'Afrique noire. Encore faudrait-il que les africains eux-mêmes en soient conscients.



Dans les années 1995, j'étais en école d'ingénieur quand un autre de mes amis du Congo m'a invité à un colloque organisé par les « Anneaux de la mémoire » à Nantes. Pour rappel, les Anneaux de la mémoire sont une association engagée dans la transmission et la vulgarisation de l'histoire de la traite transatlantique et de l'esclavage colonial. Cette association propose des expositions, des publications et des projets culturels pour sensibiliser le public et favoriser un dialogue équilibré entre les sociétés d'Afrique, d'Europe et des Amériques. J'avoue avoir été bouleversé par les images, les témoignages que j'avais vu ou entendu à Nantes cette année-là.



Enfin, en 2016, lors d'un voyage au Sénégal, j'ai fait la visite de l'Île de Gorée. De cette visite vous êtes véritablement

transformé et vous mesurez la tragédie des quatre siècles d'esclavage lorsque vous passez la porte du voyage sans retour, ce puissant et unique témoignage de la traite des esclaves depuis le 15<sup>ème</sup> siècle.



C'est le 25 mars 2026 que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, à l'initiative du Ghana au nom du groupe des Etats d'Afrique une résolution historique qualifiant la traite transatlantique de « *plus grave crime contre l'humanité* ».

Dès le jeudi 26 mars 2026, j'ai passé en revue tous les quotidiens d'information du pays. Aucune trace de cette information pourtant relayée sur les ondes internationales et quelques réseaux sociaux. La crainte de mon ami camerounais, depuis 1985, de la non prise en compte par les africains eux-mêmes de la tragédie de quatre siècles d'esclavage se confirmait-elle ? Je n'ai rien vu dans les journaux. Et c'est en scrutant les votants de cette fameuse résolution que j'ai appris que le texte a été approuvé par 123 voix contre 3 et 52 abstentions.

Je vais tenter de comprendre pourquoi cette résolution est si importante à mon avis car portant sur le mémoriel de millions d'Africains, et qui aurait dû être unanime, a quand même porté 3 voix contre et 52 abstentions. Que va-t-il se passer après ce vote ? Bien entendu, cet article ne parle que de la traite transatlantique.

## **1 – La portée historique de cette résolution**

Il faut d'abord rappeler que la traite transatlantique est documentée pour avoir commencé au 15<sup>ème</sup> siècle et elle a duré jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle avec des dates importantes que l'on peut ici résumer :

- 1440 : Le Portugal commence à exporter des esclaves d'Afrique vers l'Europe
- 1530 : D'autres nations européennes commencent également à s'implanter dans la traite
- 1761 : Le Portugal, pionnier de l'esclavage, l'abolit en partie
- 1783: L'Angleterre adopte une pétition au Parlement pour abolir l'esclavage.
- 1794: La Révolution française abolit l'esclavage et la traite.
- 1807: Le Parlement britannique vote l'abolition de la traite atlantique.
- 1848: La Deuxième République française abolit l'esclavage sur tous les territoires français.



En France, c'est en 2001, à l'initiative de Madame Christiane TAUBIRA que la loi n 2001- 434 du 21 mai 2001 a été adoptée et a reconnu la traite transatlantique et l'esclavage comme crimes contre l'humanité. Cette loi vise à intégrer ce sujet dans les programmes scolaires, à encourager la coopération internationale pour documenter et commémorer ces événements.

Il a donc fallu attendre 2026, pour que l'ONU adopte cette fameuse résolution, 178 ans après l'abolition de l'esclavage. Ouf, il était temps.

Cette résolution a donc une vraie portée historique en ce sens qu'elle reconnaît la tragédie vécue par des millions d'africains et que dans l'échelle des tragédies humaines, elle l'inscrit comme le crime le plus grave.

## **2 – Trois pays ont voté contre et 52 se sont abstenus**

Cette résolution qui aurait bien gagné à être votée à l'unanimité des membres des Nations Unies, confortant la dignité humaine a quand même recueilli trois votes contre. Curieux. Regardons de plus près.

Les Etats-Unis ont voté contre. Comment comprendre ce vote ? Je ne suis pas sûr que l'administration OBAMA ou BIDEN aurait, en son temps, rejeté ce texte. Faut-il y voir la volonté suprématiste de l'administration TRUMP ? Je pense personnellement que oui car comment comprendre que les Etats-Unis, avec une si forte communauté d'afro-descendants aient pu se mettre en marge de l'histoire. Aussi farfelue que cela puisse paraître, le représentant américain a expliqué son vote par le fait que la pratique de l'esclavage était légale au moment de son application. Un pays comme les USA aurait dû se ranger du côté de la noblesse de l'histoire au lieu de jouer l'immobilisme et le mépris mémoriel. Cette position des Etats Unis est une vraie gifle envers le combat des noirs américains.

Que dire du vote d'ISRAEL ? Est-ce un suivisme aveugle de la position américaine, ces deux pays s'étant engagés dans une guerre aux objectifs flous contre l'IRAN, menaçant l'équilibre et la stabilité du monde. Et pourtant ISRAEL a une communauté noire importante en son sein, les Falachas venus d'Ethiopie. C'est

en 1975 que le gouvernement israélien a reconnu leur judaïté et organisé leur exode en 1977. On comptait 140 000 Falachas installées en Israël en 2014. Il est vrai aussi qu'à partir de l'Ethiopie, on ne documente pas de déportation d'esclaves vers les Amériques. Mais fondamentalement la position israélienne est un suivisme de la position des Etats-Unis ou peut être une surestimation de la shoah par les Israéliens, persuadés que nulle part au monde une autre tragédie humaine aurait eu lieu?



Autre nation ayant voté contre, l'Argentine. Ce n'est pas une surprise car ce pays d'Amérique Latine a carrément invisibilisé sa population noire. Dans quels objectifs ? Sûrement pour se convaincre que l'Argentine n'est qu'une terre exclusive de blancs. Avec de telles positions racistes et xénophobes, le vote de l'Argentine se comprend aisément. Alors que des pays comme le

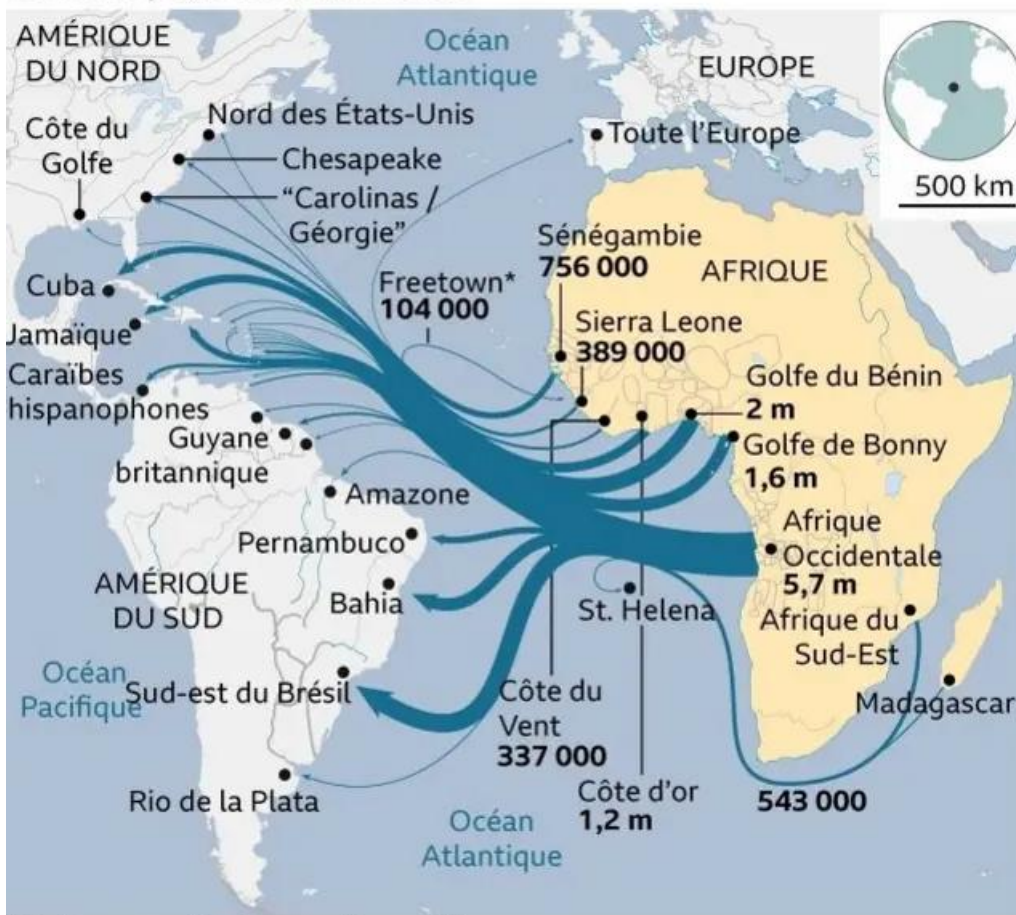
Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Uruguay, le Chili, le Mexique et le Nicaragua ont soutenu cette résolution. On estime la population afro-argentine à 1.8 millions de personnes soit 3 à 5% de la population totale de l'Argentine. Alors qu'entre le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècle les noirs représentaient la moitié de la population argentine dans une grande ville comme Buenos Aires, leur nombre a considérablement diminué, allant jusqu'à leur invisibilisation dans la société moderne argentine. Lors de ce vote, le Paraguay, pays proche de l'Argentine, s'est abstenu.

Des 52 pays ayant voté l'abstention sur ce vote historique on retrouve la France, le Royaume Uni et de nombreux pays européens pourtant parmi les pionniers de l'esclavage transatlantique. De nombreuses interrogations au regard de leurs votes. Ces nations claironnent les droits de l'homme à tout va, se vantent même d'être les créateurs des Droits de l'Homme, comment peuvent elles se mettre en marge de l'histoire par une abstention à ce vote historique ? Pour ces nations, la peur ou l'épouvantail des demandes de réparations me semblent être leur argument justifiant cette frilosité. Et pourtant, l'Allemagne a bien payé des réparations à la France suite à la deuxième guerre mondiale qui n'a duré que ...six ans. Mais l'hypothèse de payer des réparations sur quatre siècles a dû refroidir leurs ardeurs,

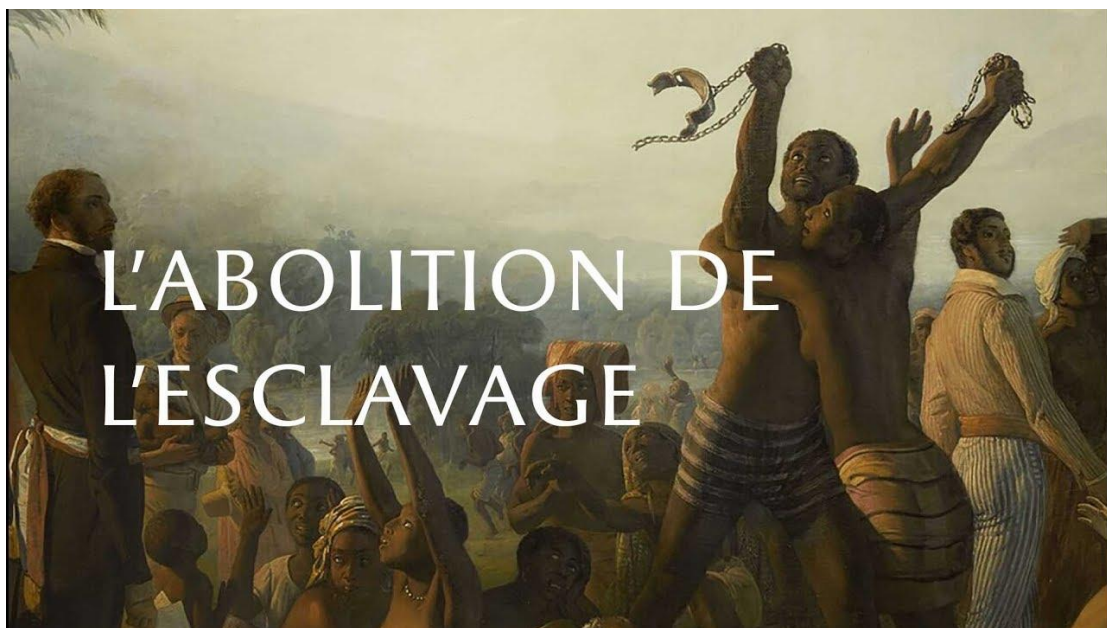


# La traite transatlantique des esclaves

Captifs emmenés d'Afrique vers les Amériques et l'Europe, XVIe-XIXe siècle



\*Esclaves repris et ramenés en Afrique  
Frontières à partir de 1750



Et aussi surprenant que cela puisse paraître trois pays africains n'ont pas participé aux votes, il s'agit du Bénin, de Madagascar et de Sao Tomé et Princes. Est-ce que on ne rejoint pas le déni des africains comme me le faisait remarquer mon ami camerounais en 1985 ? Pour le Bénin, ce choix est vraiment surprenant quand on sait comment l'Unesco a documenté la route des esclaves dans ce pays et de la place symbolique forte de la ville de Ouidah dans la mémoire de l'esclavage.

### **3 – Et après ?**

Porté par le Ghana, ce texte a pour objectif d'ouvrir la voie vers des excuses et la justice. Dans son discours, le président John DRAMANI MAHAMA a exhorté les pays membres à la restitution des biens culturels, à la reconnaissance des responsabilités et à des réparations. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres a, lui, plaidé pour une action "*beaucoup plus audacieuse*" afin de corriger les injustices historiques, évoquant des "*blessures encore profondes*" laissées par des siècles d'exploitation.

Le Ghana porte ainsi la suite du combat libérateur des années 60 du panafricaniste KWAME Nkrumah et montre qu'il

demeure la voie du leadership mémoriel de la traite négrière transatlantique.



Non contraignante sur le plan juridique, la résolution n'en demeure pas moins hautement politique. Elle exhorte les États à engager un dialogue global sur les réparations et marque une étape supplémentaire dans la reconnaissance internationale des conséquences durables de l'esclavage. Comment peuvent s'envisager les réparations ? Je crois que le véritable défi de cette résolution se trouve en ces termes. Comment contraindre les pays instigateurs de la traite négrière à des réparations ?

Malgré donc les abstentions européennes et l'opposition américaine, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu mercredi 25 mars l'esclavage africain comme le crime contre l'humanité le

plus grave de l'Histoire. Le président ghanéen John MAHAMA espère désormais des excuses officielles et un processus de justice réparatrice. La résolution appelle les États à s'engager dans un processus de justice pour réparer les torts du passé, notamment des excuses formelles, des compensations pour les descendants des victimes, des politiques de lutte contre le racisme et la restitution des biens culturels et spirituels pillés.

*« Les responsables de la traite transatlantique des esclaves sont connus, les Européens, les États-Unis, nous attendons qu'ils fassent tous des excuses formelles à l'Afrique »,* et pas des *« excuses molles comme certains l'ont fait dans le passé »,* a déclaré mardi le ministre ghanéen des affaires étrangères Samuel OKUDZETO, accusant certains de ces responsables de *« refuser de reconnaître leurs crimes »*.

Cela *« risque de mettre en concurrence des tragédies historiques qu'il n'y a pas lieu de comparer, sauf à le faire au détriment de la mémoire des victimes »*, a expliqué le représentant français Sylvain FOURNEL, tout en plaidant pour refuser *« l'oubli et l'effacement »*.

Une critique de hiérarchisation balayée par le chef de la diplomatie ghanéenne. *« Ce que nous disons c'est que quand vous regardez toutes les atrocités qui ont eu lieu dans l'Histoire de l'humanité, aucune autre n'a été aussi systémique, aussi longue, plus de 300 ans, avec des conséquences*

*persistantes* ». « *Nous ne classons pas la douleur. Nous ne disons pas que notre souffrance a plus de valeur que la vôtre* », assure-t-il.

Va-t-on assister à une compétition entre les tragédies ? C'est aussi une question qui se pose. Mais de manière lucide, un tel drame touchant autant de personnes, sur une aussi longue période, a-t-on d'autres exemples similaires dans l'histoire de l'humanité ?



Pour la suite, comment divulguer cette information mémorielle aux populations africaines et leur faire prendre conscience de son importance ? Il est heureux que la Ghana ait initié ce travail mémoriel si important. Connaître son histoire et se l'approprier, tel me semble être le défi auquel les jeunes africaines seront appelées à relever.

En conclusion, ce vote historique de l'Assemblée Générale des Nations Unies visant à reconnaître la traite négrière transatlantique comme plus grand crime contre l'humanité est

une excellente opportunité mémorielle d'abord pour les Africains eux-mêmes. Ensuite, ce vote ouvre la voie à d'éventuelles réparations qui rendent frileuses les nations qui ont profité de cette tragédie. Dans un monde de plus en plus incertain, où les actions et résolutions de l'ONU sont bafouées, nous attendons de voir les suites de ce vote historique.





**Ecrit par le Général de Brigade (2S) ASSAMOUA Guiézou**

**Le jeudi 26 mars 2026**